

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SEINE FORET, 1 RUE DU VIEUX MARCHÉ 78100 ST GERMAIN EN LAYE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €.

MONSIEUR DUVAL ALEXANDRE, représentant de la société A2D TRADE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe CHEZ M DUVAL ALEXANDRE 2 IMPASSE DES 3 TILLEULS 78680 EPONE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MONSIEUR DUVAL ALEXANDRE	10	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 septembre 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

"Lu et approuvé"


La banque
(Cachet et signature)

